

Adhérer à l'association JPA, c'est pouvoir :

Participer à l'ensemble des réunions, ateliers et manifestations organisés par tous les clubs du département !

Bénéficier de tarifs préférentiels auprès de partenaires pour des produits sélectionnés, souvent réservés aux professionnels du jardinage.

Cotisation annuelle
par année civile : 20 €

Bulletin d'adhésion et règlement
par chèque, libellé à l'ordre de
JARDINIERS DES PAYS D'AUVERGNE
à remettre au responsable de club de
votre commune ou à envoyer à :

JARDINIERS DES PAYS D'AUVERGNE
42, RUE BELLIARD - 63000 CLERMONT-FERRAND

Tous les ans, une Assemblée Générale permet aux adhérents de se rencontrer et d'exprimer leurs souhaits sur l'évolution de l'association pour l'année à venir !



Les missions de JPA :

1

Conseiller aux jardiniers
amateurs des méthodes de
jardinage respectueuses de
l'environnement et de la santé.



**JPA
PROTÈGE LES
POLLINISATEURS**

Illustrer par la pratique
lors d'ateliers au
jardin et au verger.

2



SIÈGE SOCIAL JPA

42 Rue Belliard
63000 Clermont-Ferrand
Tél : 06.79.68.25.15
Courriel : jpa.hl@orange.fr

Ne pas jeter sur la voie publique - ©Phoebus Communication



Scannez-moi



www.jardinierspaysauvergne.com

Numéro Association : W632006657